

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association

AMICALE DES TIREURS DE LA CHAPELLE SAINT LUC A.T.C.S.L

L'an deux mille quatorze le 25 septembre à 19.30 heures.

Les Membres de l'Association "DE L' A.T.C.S.L

dont le siège est à LA CHAPELLE SAINT LUC 20 rue de la Douane,

se sont réunis au 20 rue de la Douane.

sur la convocation du Comité directeur en date du 12 septembre 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur AIME Claude le Président

Le président constate que les membres, présents, ou représentés, représentent la majorité requise.

Après vérification des pouvoirs.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les membres peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport Moral et Financier du Conseil sur l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.
- Les pouvoirs des Membres représentés par des Membres Mandataires

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ 1 Approbation du rapport Moral.
- ✓ 2 Compte rendu Financier et quitus au conseil de sa gestion.
- ✓ 3 Règlement des licences
- ✓ 4 Carnet de tir.
- ✓ 5 Classement des tireurs
- ✓ 6 Organisation des compétitions.
- ✓ 7 Calendrier de tir.
- ✓ 8 Entraînements.
- ✓ 9 Ecole de tir.
- ✓ 10 Tir de loisir.
- ✓ 11 Questions diverses.

Puis il donne lecture des rapports et ouvre les débats.

Ce sont 10 résolutions qui sont à l'ordre du jour.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Encore une fois le mois de septembre est un peu bousculé et pour avoir une date il faut faire son assemblée au milieu de la semaine pour respecter les impératifs des dates butoirs. Pour le stand pas d'amélioration rien n'est réparé les cibles ne fonctionnent pas depuis maintenant 7 ans, voir le stand loisir et poudre noire impossible d'évacuer la fumée et les toxines. On nous ouvre la porte pour une organisation nationale, impossible avec le matériel. Nous restons avec 108 licences, 7 licences non renouvelées 8 nouveaux licenciés. La catégorie la plus élevée ce sont les seniors 3, devant les seniors 2 et les seniors 1. Notre bilan sportif est très élogieux. Nous avons eu des sélectionnés et participé à 8 championnats de France, Des clubs pistolet 25m, des clubs pistolet 10m, Distance 10m, distance 25/50m, UNSS, UFOLEP hiver, UFOLEP été et Ecole de Tir. Un titre de champion de France des clubs en 2^{ème} division nationale au pistolet 25 m avec une montée en 1^{ère} division nationale. Une 14^{ème} place au championnat de France des clubs pistolet 10m 1^{ère} division nationale. Vice champion de France pour Charly Montagnon en junior et vice champion de France pour Pascal Gouget senior 2, au pistolet 10m. L'équipe cadet championne de France UFOLEP. Soit aux France, 11 podiums en individuel et 8 podiums par équipe. En régional FFT 37 podiums en individuel dont 16 titres et 13 titres par équipe. Nous restons le premier club de la Ligue de Champagne.

L'Assemblée Générale approuve et adopte à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après la lecture du résultat financier et les commentaires du bilan, ceux-ci laissent apparaître un résultat négatif de -1615.62 €, pour un budget de 61 436, 33 € et des charges de 63 051, 95 € avec un report à nouveau 1737, 41 €. Il reste donc en disponibilité 121, 79 €. Le chiffre est inférieure à l'année précédente du à la baisse des charges de la municipalité qui est descendu de 6818, 91 €. Les subventions de la municipalité et du Conseil Général sont remontées de 300,00 € et de 80,00 € mais toujours en dessous de ce que l'on avait. Cette année nous avons eu des championnats éloignés, Angers, Bordeaux 2 fois, Strasbourg, Agent ce qui a des frais élevés, d'où la suppression d'investissements et une participation élevée des tireurs. L'immobilisation est remontée de 1100, 00 € pour l'achat d'une arme ce qui nous porte l'actif à 46 469, 00 €

L'Assemblée Générale déclare approuver les comptes et donne au conseil quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

- Les licences ont été augmenté de 15 € par la Fédération, pour financé le stand fédéral, de ce fait encore une année sans augmentation de la cotisation club. Le prix des licences est donc monté à 140 € pour les adultes et 100 € pour les étudiants et les jeunes. Les licences ne sont pas automatiquement envoyées pour un renouvellement, il faut déjà régler la licence pour la recevoir une quinzaine de jours suivants. Cependant, pendant ce délai nous avons la possibilité de transmettre un duplicata.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

- Les périodes annuelles des tirs contrôlés restent courant, janvier, juin et octobre, en n'oublions pas de faire tamponner les carnets. Lorsqu'un carnet n'a plus de cases il faut en faire la demande avec photos. Il est préférable de garder l'ancien au moins une année.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

- Le classement des tireurs départementaux en 2 divisions est établi uniquement à la carabine et pistolet 10 m et au pistolet 25 m sport, toutes les autres disciplines sont open pour les différentes manches. Ils sont établis selon les critères du tableau de bord, les 25 premiers au pistolet et les 15 premiers à la carabine. Cependant au classement final des coupes Aube, le classement sera établi par catégories fédérale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Nous conservons les organisations des coupes Aube au 10m le 8/9 novembre et le 18/19 avril pour le 25 m. Nous organisons les championnats départementaux 10m le 15/16 novembre et le 25/50m le 9/10 mai. Nous avons une demande fédérale UFOLEP pour l'organisation 2015, nous ne pouvons pas engager le club avant que le stand soit remis en état.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Les calendriers ont été modifiés à l'AG de Comité Aube. Le calendrier général et le calendrier des manches coupe Aube officiels sont en date du 19 septembre 2014. Dans le cas d'une modification quelconque vous serez informé personnellement par courrier électronique.

Un troisième calendrier vous permet d'avoir un regard général sur la Ligue les France et les stages de formation pour obtenir un diplôme fédéral.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

Les entraînements sont groupés pour l'instant le mardi et le jeudi à partir de 17 h jusqu'à 21 h. Le mercredi après midi de 14h à 19h. Le dimanche matin de 9h à 12h. Pour les jeunes jusqu'à l'âge poussins, benjamins, minimes, et cadets ils devront obligatoirement passer par l'école de tir le mercredi après midi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

L'école de tir, pour les débutants du 3^{ème} âge, et obligatoirement pour les jeunes des catégories, poussins, benjamins, minimes, et cadets, ils devront passer par l'école de tir le mercredi après midi, sous la responsabilité de l'entraîneur Alain Souillier, aidé de Guénil Eric et Pinot Christian.

Les plombs et les cibles seront encore gratuits pour les jeunes de l'école de tir cette saison.

Cette demande est adoptée à l'unanimité

Dixième résolution

Pour le tir de loisir, M. Norbert Sala en est le responsable, il aura si nécessaire l'appui de Jacques Quacchia et André Gauche. Le stand à utiliser est le stand de tir de vitesse ou toutes les possibilités de figures sont possibles, pour la tenue des armes et des armes. Il est ouvert aux heures d'ouvertures du complexe, et principalement le dimanche matin.

Ce stand devra être remis en état cette année pour être plus conforme au tir, la ciblérie et l'arbalète field devront être aménagées.

Cette demande est adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- Le concours interne est programmé pour le vendredi soir 12 décembre.
- Le stage de Daniel Goberville est programmé pour le 2 novembre.
- Suivant une demande de 6500 € pour 2 postes de cible électronique, il nous a été attribué 1500 €, nous ne pourrions acheter qu'une cible avec une très grosse participation.
- Suite aux travaux pour le dojo, le stand vitesse n'a pas été réaménagé dans ses emplacements et beaucoup de résidus ont été laissés sur place, il est demandé un conteneur pour déblayage.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, des questions diverses furent posées, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le Président.

La Chapelle Saint Luc le 27 septembre 2014.

Le vice Président

Le Président